



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s

- C.E.A.

C.D. DE
CHÂTEAUDUN



DANGER : UNE DÉCISION IRRESPONSABLE !

Distribution des repas en service de nuit UNE DÉCISION INCOMPRÉHENSIBLE ET DANGEREUSE !

La direction du CD de Châteaudun a pris une décision lourde de conséquences pour la sécurité des agents en service de nuit. À compter du 28 février 2025, dans le cadre d'une période de jeûne, la distribution des repas pour les détenus de l'UDV devra être réalisée à 21h... par le gradé de nuit et trois agents, en tenue pare-coups, avec menottage des détenus par la trappe.

● UNE MISSION QUI NE PEUT PAS ÊTRE IMPOSÉE AU SERVICE DE NUIT !

Le service de nuit n'a pas vocation à réouvrir les portes. Ce principe fondamental garantit la sécurité des agents face aux risques inhérents à la gestion d'une détention en effectif réduit. De plus, les détenus de l'UDV sont placés dans cette unité précisément en raison de leur profil dangereux et violent. Leur prise en charge requiert des agents formés, qui connaissent leur comportement et maîtrisent les interventions adaptées.

- Pourquoi imposer une réouverture de portes en pleine nuit, dans des conditions non sécurisées ?
- Pourquoi écarter les agents expérimentés au profit d'une équipe de nuit déjà en sous-effectif ?

● UN MESSAGE DANGEREUX ENVOYÉ AUX DÉTENUS !

En instaurant un régime particulier pour l'UDV, l'administration envoie un signal désastreux au reste de la détention. ☹️ *"Si vous êtes violents, vous aurez droit à un traitement de faveur" ?*

Les autres détenus, qui reçoivent leur repas bien plus tôt, ne manqueront pas de relever cette inégalité.

- Faut-il comprendre que l'agressivité envers les surveillants permet d'obtenir des privilèges ?
- Quelle légitimité restera-t-il aux règles si l'administration elle-même les bafoue ?

Ne laissons pas cette décision créer un précédent dangereux ! NOUS REFUSONS CETTE DÉCISION IRRESPONSABLE ! Nous demandons le retrait immédiat de cette mesure et le maintien d'une distribution en journée, avec les agents formés pour cette mission.

● Les deux précédentes directions avaient également publié une note similaire avant de revenir sur leur décision. Preuve que cette décision est tout simplement inapplicable !

✚ SPS-CEA, aux côtés des agents, pour leur sécurité et leurs conditions de travail !

● Copie Ministre et DAP

Le bureau local, le 05/02/2025.